

CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION

Les séjours sur le centre « Firmin Cabanis » à Carnon Plage, propriété de l'Enfance Alésienne au Grand Air, sont ouverts à tous, à condition d'avoir adhéré à l'association. L'adhésion est valable un an du 1er janvier au 31 décembre et permet d'effectuer plusieurs séjours dans l'année. On peut aussi adhérer à l'EAGA sans séjourner (en aucun cas la cotisation ne peut être remboursée). Pour une information plus précise sur le centre, vous pouvez vous rendre sur notre site : www.maison-familiale-carnon.fr

Tarification

Les tarifs sont publiés sous réserve d'erreurs ou d'omissions. Il comprend :

- Le prix du séjour selon le nombre de personnes et la formule choisie (par exemple, la pension complète comprend le logement en chambre double, la restauration du midi et du soir (vin compris, café non compris), le petit-déjeuner et certaines animations proposées.
- L'adhésion à l'association : elle est valable pour une durée de un an du 1er janvier au 31 décembre. Son montant indiqué sur votre facture est de :
 - 31 € pour les collectivités et C.E.
 - 10 € par famille ou pour une personne seule.
- La taxe de séjour (perçue par les collectivités locales) : elle est fixée par la municipalité de Mauguio, par jour et par personne (gratuit pour les moins de 13 ans) à régler en plus du séjour.

Réservation et Paiement

Pour réserver dans notre maison familiale ou appartement sur Carnon, il est nécessaire :

- de téléphoner ou se rendre à notre bureau d'Alès du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h :

*Enfance Alésienne au Grand Air
30, rue Beateville
30100 Alès*

Tél : 04 66 52 38 04

- ou d'effectuer une demande via notre site (www.maison-familiale-carnon.fr)

Une fiche d'inscription vous sera alors transmise avec un montant à payer égal à 30% du séjour (arrhes). La réservation ne deviendra définitive qu'après confirmation écrite (retour de la fiche d'inscription signée) et encaissement de l'acompte dans un délai de 15 jours. De plus, la totalité du séjour doit être réglé au moins 15 jours avant le début de ce dernier.

⇒ Tout retard dans le règlement du séjour peut entraîner l'annulation de la réservation.

Désistement et annulation

Les règles suivantes sont appliquées :

- Annulation plus de 60 jours avant le début du séjour : il n'est conservé que les droits d'adhésion à l'association et des frais de dossier (8 €).
- Pour toute annulation entre 60 jours et 20 jours avant le début du séjour : 50 % du montant total du séjour est conservé.

- Pour toute annulation moins de 20 jours avant le début du séjour, la totalité du prix du séjour reste due.
- Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

Assurances

Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à l'adhésion. Notre assurance couvre notre responsabilité civile mais non celle de nos adhérents. Nous vous conseillons d'être couvert en responsabilité « chef de famille » incluant les activités que vous envisagez de pratiquer.

Animaux

Les animaux ne sont pas admis.

Nuisances sonores

Les radios et autres appareils sonores ne doivent pas être audibles de l'extérieur ou d'une autre chambre. Ils ne sont pas admis dans la salle de restaurant. Il est également demandé aux pensionnaires de respecter le calme dans les couloirs et les chambres (cris, meubles déplacés, portes claqués...).

Séjour du samedi au samedi

Arrivée le samedi après-midi. Chambre disponible à partir de 15 heures.
Départ après le déjeuner de midi. Chambre libérée et propre à 10 heures.
Vous pouvez prolonger votre séjour en fonction des places disponibles.
Possibilités de repas pour les gens de l'extérieur.

Attribution des chambres

L'attribution des chambres aux pensionnaires est effectuée en fonction du planning d'occupation sous la responsabilité de la Direction du Centre.

Entretien des chambres

L'entretien des chambres pendant le séjour est à la charge des pensionnaires.

L'aide aux Vacances

- **via les Chèques Vacances** : l'association est agréée par l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances : ANCV. Les chèques vacances viennent directement en déduction du séjour. Ils doivent être adressés au moment de la réservation ou du paiement.
- **via VACAF** : si vous bénéficiez de VACAF, le montant pris en charge sera entièrement déduit du séjour. Il est donc important de nous informer avant la rédaction de la fiche d'inscription que vous êtes bénéficiaire de cet avantage.

Divers

Le centre « Firmin Cabanis » et l'E.A.G.A propriétaire des lieux, ne peuvent être tenus responsables des vols et détériorations d'objets personnels et espèces tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'établissement, y compris sur le parking.